

Personnes-ressources et activités opérationnelles clés au Canada pour le Programme de parrainage privé de réfugiés

Le présent document a pour objet d'entériner les personnes-ressources clés d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) au Canada pour le Programme de parrainage privé de réfugiés (PPR), et de souligner leurs principales fonctions et activités.

Processus de demande de PPR et demandes de renseignements sur les dossiers avant l'arrivée :

Qui entreprend ces activités?

- ✓ Le Centre des opérations de réinstallation à Ottawa (COR-O)

Comment puis-je communiquer avec cette équipe?

- ✓ Adresse courriel : IRCC.INROCO-CORORI.IRCC@ic.gc.ca

Quelles sont les responsabilités du COR-O?

1. Reçoit et évalue toutes les demandes de PPR.
2. Répond aux demandes de suivi propres aux cas concernant des demandes de parrainage approuvées.
3. Évalue et traite les retraits d'engagement de parrainage, s'occupe de l'ajout des personnes à charge et des cas relatifs au délai prescrit d'un an.
4. Fournit les renseignements préalables à la Transmission du préavis d'arrivée (TPA) et la TPA officielle.
5. Traite les demandes de changement de destination soumises avant l'arrivée et au point d'entrée (PE) pour les dossiers liés au PPR et ceux relevant du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV).
6. Prépare les profils du Programme mixte des RDBV et évalue les demandes de parrainage présentées dans le cadre de ce programme.

Veillez prendre note que les réfugiés parrainés qui se trouvent encore à l'étranger doivent faire parvenir leurs demandes de renseignements concernant les demandes de demandeurs principaux au Bureau de migration et en adresser une copie au COR-O.

Conseils et soutien dans le cadre du Programme de PPR :

Qui entreprend ces activités?

- ✓ L'Équipe des services de réinstallation du Programme de PPR

Comment puis-je communiquer avec cette équipe?

- ✓ Adresse courriel : IRCC.INPSR-PPPRRI.IRCC@ic.gc.ca

Quelles sont les responsabilités de l'Équipe des services de réinstallation du Programme de PPR?

1. S'occupe des demandes de renseignements concernant les ententes conclues par les signataires d'ententes de parrainage (SEP) ainsi que des mesures à prendre, comme les changements de statut.
2. Gère le plafond mondial des SEP ainsi que les attributions.
3. Évalue les nouvelles organisations qui demandent à devenir SEP et collabore avec elles.
4. S'occupe des changements de coordonnées des SEP ou de changements organisationnels.

Activités d'assurance après l'arrivée :

Qui entreprend ces activités?

- ✓ L'Équipe d'assurance des services de réinstallation (EASR)

Comment puis-je communiquer avec cette équipe?

- ✓ Adresse courriel : IRCC.PSRCaseReview-RevuedecasPSR.IRCC@cic.gc.ca

Quelles sont les responsabilités de l'EASR?

1. **Évalue les dossiers signalés** : Effectue un suivi relatif aux dossiers qui sont portés à l'attention d'IRCC en raison de problèmes potentiels d'inadéquation du soutien financier ou non financier. Si des préoccupations potentielles sont décelées, un examen de cas sera amorcé.
2. **Mène une surveillance réactive** : Évalue les groupes de répondants à l'égard desquels des préoccupations ou des allégations plus graves de non-satisfaction des exigences du programme ont tendance à être signalées, afin de s'assurer que les organisations respectent leurs engagements de parrainage. Si des préoccupations potentielles sont décelées, un examen de cas sera amorcé.
3. **Mène une surveillance de routine** : Entreprend des activités de liaison auprès d'un échantillon aléatoire de nouveaux arrivants afin de confirmer qu'ils reçoivent un soutien adéquat. Si des préoccupations potentielles sont décelées, un examen de cas sera amorcé.
4. Fournit des conseils et du soutien aux groupes de parrainage en ce qui touche les exigences du programme et les problèmes postérieurs à l'arrivée.
5. Déclare la rupture des engagements de parrainage ou les manquements à ces engagements.
6. Traite les changements de destination après l'arrivée pour le Programme de PPR et le Programme mixte des RDBV.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités d'assurance entreprises par l'EASR après l'arrivée, consulter le document « *Activités d'assurance après l'arrivée de l'EASR* ».